

Annexe contractuelle

→ Heliante Tech Septembre 2025

Éligible dans le cadre
du Plan d'Épargne
Retraite
Gan Nouvelle Vie

Support en unités de compte dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 17 septembre 2025, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR001400YJX2



SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information du Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie _____ p. 1
- ▶ Fiche technique retraite du support Heliante Tech Septembre 2025 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Document d'Informations Clés de Groupama Trésorerie,
support de sortie à l'échéance de Heliante Tech Septembre 2025 _____ p. 6
- ▶ Souscription Plan d'Épargne Retraite au support Heliante Tech
Septembre 2025

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE GAN NOUVELLE VIE

Le support temporaire en unités de compte **Heliante Tech Septembre 2025** est ajouté au contrat de Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie. Sa période de commercialisation est du 1^{er} mai au 31 août 2025. Heliante Tech Septembre 2025 est émis le 2 mai 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans maximum, à compter du 17 septembre 2025.

Son échéance finale est le 17 octobre 2033.

Chaque année, Heliante Tech Septembre 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité du Programme – Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), qui sera mis à jour par le Prospectus de Base 2025 au plus tard le 6 juin 2025 et des conditions définitives en date du 30 avril 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des Titres sur le marché réglementé de Euronext Paris. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site d'Euronext Paris (www.euronext.com) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliance-tool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400YJX2/FT/DS>).
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Heliante Tech Septembre 2025 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant**

désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat au décès de l'assuré.

- Heliante Tech Septembre 2025 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Heliante Tech Septembre 2025.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Heliante Tech Septembre 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers le support monétaire Groupama Trésorerie code ISIN FR0000989626 dont le Document d'Informations Clés se trouve en page 6 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur Heliante Tech Septembre 2025 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Heliante Tech Septembre 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande Heliante Tech Septembre 2025 aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 8 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie.
- **Heliante Tech Septembre 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat ⁽²⁾, arbitrage, liquidation retraite, transferts ou décès).**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Heliante Tech Septembre 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Heliante Tech Septembre 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion Déléguée Évolutive au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

⁽²⁾ Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025

- **Instrument financier:** Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
- **Émetteur:** Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- **Garant de la formule:** Natixis (S&P: A+/Moody's: A1/Fitch Ratings: A+⁽¹⁾). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- **Code ISIN:** FR001400YJX2
- **Sous-jacent:** Indice iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5% NTR (Code Bloomberg: TECHTDN).
- **Devise:** EUR.
- **Cotation:** Euronext Paris.
- **Valorisation:** Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- **Double valorisation:** Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
- **Marché secondaire:** Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00%.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
- **Montant maximum de l'émission:** 30 millions d'euros
- **Valeur nominale:** 1000 euros.
- **Garantie du capital:** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation:** Du 1^{er} mai 2025 au 31 août 2025, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Prix de souscription⁽²⁾:** Il progressera de façon constante, de 99,56% le 5 mai 2025 à 100,00% le 12 septembre 2025.
- **Date d'émission du support:** 2 mai 2025.
- **Date d'observation initiale de l'Indice:** 17 septembre 2025.
- **Dates d'observation annuelle de l'Indice:** 10 septembre 2026 ; 10 septembre 2027 ; 11 septembre 2028 ; 10 septembre 2029 ; 10 septembre 2030 ; 10 septembre 2031 ; 10 septembre 2032.
- **Dates de remboursement anticipé automatique:** 9 octobre 2026 ; 8 octobre 2027 ; 11 octobre 2028 ; 10 octobre 2029 ; 10 octobre 2030 ; 10 octobre 2031 ; 11 octobre 2032.
- **Date d'observation finale de l'Indice:** 2 septembre 2033.
- **Date d'échéance finale:** 17 octobre 2033.
- **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique:** Si à l'une des dates d'observation annuelle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 10,00% brut⁽³⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale.** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à:
 - 180% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
 - ou 100% brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25% (inclus) par rapport à son niveau initial;
 - ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25% si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au moment de la date de rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. (2) Prix de souscription: 99,56% (le 5 mai 2025), 99,57% (du 6 mai au 9 mai 2025), 99,60% (du 10 mai au 16 mai 2025), 99,62% (du 17 mai au 23 mai 2025), 99,65% (du 24 mai au 2 juin 2025), 99,66% (du 3 juin au 6 juin 2025), 99,69% (du 7 juin au 13 juin 2025), 99,71% (du 14 juin au 20 juin 2025), 99,73% (du 21 juin au 27 juin 2025), 99,76% (du 28 juin au 4 juillet 2025), 99,78% (du 5 juillet au 11 juillet 2025), 99,80% (du 12 juillet au 18 juillet 2025), 99,82% (du 19 juillet au 25 juillet 2025), 99,85% (du 26 juillet au 1^{er} août 2025), 99,87% (du 2 août au 8 août 2025), 99,90% (du 9 août au 18 août 2025), 99,92% (du 19 août au 22 août 2025), 99,94% (du 23 août au 29 août 2025), 99,96% (du 30 août au 5 septembre 2025), 99,98% (du 6 septembre au 12 septembre 2025) et 100,00% (du 13 septembre au 17 septembre 2025). (3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 17 septembre 2025, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Avantages

- **Un gain de 10,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale:**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 8;
 - si les conditions de versement du gain de 10,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés (**effet mémoire**).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.**
- **En l'absence d'un remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.**

Inconvénients

- **Du fait du plafonnement des gains à 10,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, l'investisseur pourrait ne pas percevoir toute la hausse de l'Indice.
- **Le rendement de Heliantech Tech Septembre 2025 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de 100% de son niveau initial.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat⁽⁸⁾, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾;
 - ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle en capital:**
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 17 septembre 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai 2025 et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Les dates d'observation annuelle sont: 10 septembre 2026 ; 10 septembre 2027 ; 11 septembre 2028 ; 10 septembre 2029 ; 10 septembre 2030 ; 10 septembre 2031 ; 10 septembre 2032 et la date d'observation finale est le 2 septembre 2033. (4) La date d'échéance finale est le 17 octobre 2033. (5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 17 septembre 2025, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance. (7) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. (8) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 17 octobre 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.

Les facteurs de risque sont notamment⁽²⁾ :

FACTEURS DE RISQUES

Risque de perte en capital — En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent — Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité — Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite — En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au Niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent — Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support — Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), qui sera mis à jour par le Prospectus de Base 2025 au plus tard le 6 juin 2025 et des conditions définitives en date du 30 avril 2025 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des Titres sur le marché réglementé de Euronext Paris. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/Download/Document/307/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site d'Euronext Paris (www.euronext.com) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400YJX2/FT/DS>).

Commercialisation dans le cadre du plan d'épargne retraite — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du plan d'épargne retraite (ci-après le « plan d'épargne retraite »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du plan d'épargne retraite.

Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent. (2) Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe « Disponibilité du Programme » ci-dessus.

modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Marché secondaire — Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.

Conflits d'intérêts — Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Avertissement relatif à l'indice — Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, «SGX») ne donnent aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5 % NTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisé par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA TRESORERIE Part IC Code ISIN : FR0000989626 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, minimale de 3 mois, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Stratégie d'investissement :

L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs,

l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de

cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Monétaire Standard à valeur liquidative variable (VNAV)

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux FCPE nourriciers gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant aux gammes Epargne & Retraite..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 3 mois
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 900 €
	Rendement moyen	-1,03 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 930 €
	Rendement moyen	-0,69 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 950 €
	Rendement moyen	-0,53 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 040 €
	Rendement moyen	0,45 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2019 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2023 et 09/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 05/2019 et 08/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	54 €
Incidence des coûts*	0,54 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,04 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an.	3 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €

Coûts accessoires

Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €
-------------------------------	--	-----

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025



1543GPAT

☐ Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

☐ Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom Prénom

demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Tech Septembre 2025, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Tech Septembre 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} mai au 31 août 2025. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5% NTR. L'Indice est un indice statique composé de 20 valeurs transatlantiques tirant la majeure partie de leurs revenus du secteur de la Technologie. Ces 20 valeurs sont équipondérées trimestriellement (les quantités allouées à chaque action sont calculées de manière à obtenir pour chacune d'entre elles le même poids dans l'Indice).

■ **Heliante Tech Septembre 2025, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 17 septembre 2025.** La valeur finale du support est alors égale à 100 % de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 10,00 % brut ⁽¹⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Tech Septembre 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**

- ▶ 180 % brut ⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100 % brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts ⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts ⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Heliante Tech Septembre 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie
1	10,00 %	9,40 %	8,35 %	Avec Indice ≥ 100 %	80,00 %	7,54 %	3,34 %
2	20,00 %	9,26 %	8,21 %	Avec Indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %	0,00 %	0,00 %	3,27 %
3	30,00 %	8,93 %	7,88 %	Avec Indice < 75 % : - 43 %	- 18,00 %	- 2,42 %	3,19 %
4	40,00 %	8,63 %	7,59 %				
5	50,00 %	8,33 %	7,29 %				
6	60,00 %	8,06 %	7,02 %				
7	70,00 %	7,79 %	6,76 %				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

▶ Quelle est la durée maximale du support ? ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 8 ans

▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis ? ☐ 2 ☐ 4 ☐ 8

▶ Sur quel indice repose le support ? ☐ CAC 40* ☐ S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% ☐ iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5% NTR Index

▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ? ☐ oui ☐ non

▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? ☐ oui ☐ non

▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année ? ☐ oui ☐ non

▶ Le gain annuel potentiel est-il ? ☐ brut ☐ net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé :

▶ que l'Assureur recommande Heliante Tech Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;

▶ qu'en cas de sortie anticipée ⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;

▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 10,00 % brut ⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À : Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (17 septembre 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance finale.

Exemplaire Assureur

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



HELIANTE TECH SEPTEMBRE 2025



1543GPAT

☐ Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

☐ Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

demeurant : N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Tech Septembre 2025, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Tech Septembre 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} mai au 31 août 2025. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5% NTR. L'Indice est un indice statique composé de 20 valeurs transatlantiques tirant la majeure partie de leurs revenus du secteur de la Technologie. Ces 20 valeurs sont équipondérées trimestriellement (les quantités allouées à chaque action sont calculées de manière à obtenir pour chacune d'entre elles le même poids dans l'Indice).

- **Heliante Tech Septembre 2025, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation annuelle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 17 septembre 2025.** La valeur finale du support est alors égale à 100 % de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 10,00 % brut ⁽¹⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.
- **Si Heliante Tech Septembre 2025 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :**
 - ▶ 180 % brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;
 - ▶ ou 100 % brut ⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial;
 - ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts ⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts ⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Tech Septembre 2025** :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Nouvelle Vie
1	10,00 %	9,40 %	8,35 %	Avec Indice ≥ 100 %	80,00 %	7,54 %	3,34 %
2	20,00 %	9,26 %	8,21 %	Avec Indice < 100 % et ≥ 75 % : - 20 %	0,00 %	0,00 %	3,27 %
3	30,00 %	8,93 %	7,88 %	Avec Indice < 75 % : - 43 %	- 18,00 %	- 2,42 %	3,19 %
4	40,00 %	8,63 %	7,59 %				
5	50,00 %	8,33 %	7,29 %				
6	60,00 %	8,06 %	7,02 %				
7	70,00 %	7,79 %	6,76 %				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

▶ Quelle est la durée maximale du support ?

☐ 1 an

☐ 5 ans

☐ 8 ans

▶ En cas d'échéance anticipée en trimestre 5, combien de gains sont acquis ?

☐ 2

☐ 4

☐ 8

▶ Sur quel indice repose le support ?

☐ CAC 40*

☐ S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5%

☐ iEdge Transatlantic Technology 20 EW Decrement 5% NTR Index

▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ?

☐ oui

☐ non

▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ?

☐ oui

☐ non

▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année ?

☐ oui

☐ non

▶ Le gain annuel potentiel est-il ?

☐ brut

☐ net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé :

▶ que l'Assureur recommande Heliante Tech Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;

▶ qu'en cas de sortie anticipée ⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;

▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 10,00 % brut ⁽¹⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. (2) Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (17 septembre 2025) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025. (3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance finale.

Exemplaire Client

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**

